

Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 14

COMMUNE DE LIÈPVRE (Haut-Rhin)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIÈPVRE SEANCE DU 20 JANVIER 2015

Sous la présidence de Monsieur Pierrot HESTIN, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux élus. Il ouvre la séance à 18 heures.

Présents : Monsieur Pierrot HESTIN, Mesdames Claudine EGERMANN, Christine BATLOT, Pascale LICHTENAUER, Corinne MOUILLÉ, Maud PETITDEMANGE, Francine SOSSLER et Messieurs Denis PETIT, Michel MOUILLÉ, Gilbert CRAMPÉ, Pascal FEIL, Gérard GASPERMENT, Jean-Paul MINGAT et Laurent WALTER.

Absents excusés : Mesdames Eliane CÉBOKLI, Aline FINANCE, Christiane FORCHARD, Messieurs Jacqy MOUGINY et Steve QUIRIN.

Ont donné procuration : Madame Aline FINANCE à Madame Claudine EGERMANN, Madame Christiane FORCHARD à Monsieur Denis PETIT, Monsieur Jacqy MOUGINY à Maud PETITDEMANGE, Monsieur Steve QUIRIN à Monsieur Pierrot HESTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Bernard DELACÔTE, attaché.

Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour qui ne comporte qu'un seul point. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

POINT 1 : Location des chasses communales pour la période 2015-2024 – Fixation des conditions de remise en adjudication des lots n° 1 et 2.

Monsieur le Maire rappelle le résultat infructueux des premières adjudications qui ont eu lieu le 10 janvier dernier et propose de reconduire cette procédure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et sur avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse, le Conseil Municipal :

- Fixe les mises à prix comme suit :

* Lot 1 = 24 750 €

* Lot 2 = 24 750 €

- Fixe la date d'adjudication au samedi 7 mars 2015 à 14 heures au bâtiment Val Expo de Sainte-Marie-aux-Mines sous la forme d'une procédure groupée pour l'ensemble des Communes de la Vallée qui ont des lots à louer de la sorte.

- Retient la date butoir du lundi 23 février 2015 pour le dépôt d'éventuelles nouvelles offres sous pli recommandé avec avis de réception.

- Mandate la Commission de Dévolution pour accepter des offres soit sous enveloppe, soit directes immédiatement à l'issue de la procédure d'adjudication si celle-ci devait s'avérer infructueuse.

- Mandate la Commission de Dévolution pour fixer un prix plancher dans l'hypothèse où l'action visée au point précédent devait réellement être mise en œuvre.

Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 20.

Fait et délibéré en séance à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.
Lièpvre, le 21 janvier 2015

Le Maire,

Pierrot HESTIN.